

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Disparition prévue du Matin

Le Conseil d'Etat s'inquiète d'un nouvel appauvrissement de la diversité médiatique

Le Conseil d'Etat a été informé ce matin de la disparition de l'édition papier du quotidien *Le Matin*. Il a immédiatement sollicité une rencontre avec la direction du groupe de presse Tamedia pour discuter des motifs de cette annonce. Parallèlement, conformément au mandat du Grand Conseil, le gouvernement œuvre à un concept de soutien à la diversité médiatique.

Le groupe Tamedia, éditeur du Matin, a annoncé que ce quotidien romand cessera de paraître en format imprimé. Informé le matin même de la communication, le Conseil d'Etat regrette profondément cet appauvrissement de la diversité médiatique romande. Des dizaines de postes de travail sont potentiellement menacés. Le Conseil d'Etat prend également note de l'engagement à maintenir une présence numérique indépendante pour ce qui deviendra désormais l'une des marques du groupe, avec sa propre rédaction.

Le gouvernement a immédiatement sollicité une rencontre de travail avec la direction du groupe de presse pour un échange sur sa stratégie, sur les raisons qui l'ont poussé à ses décisions, ainsi qu'à la manière dont il compte concrétiser le maintien d'une rédaction autonome pour la présence en ligne du Matin. Il restera également attentif au bon déroulement de la procédure de consultation du personnel qui démarre.

Suite à une requête antérieure des syndicats, l'Organe de conciliation et d'arbitrage a été saisi; une séance est prévue vendredi 8 juin 2018.

Avec Le Matin, c'est l'héritier de la Tribune de Lausanne et de L'Estafette, deux journaux nés respectivement en 1893 et 1862 et édités à Lausanne, qui disparaît. Le Canton de Vaud est donc particulièrement touché par la fin de ce titre sous sa forme imprimée. Souvent lu au café, apprécié par de nombreux types de publics, Le Matin appartenait en quelque sorte au patrimoine culturel romand.

Pour mémoire, conformément au souhait du Grand Conseil qui lui a renvoyé un postulat dans ce sens en mars de cette année, le Conseil d'Etat étudie actuellement les possibilités de soutien public à la diversité médiatique. Il prévoit de présenter un rapport dans la deuxième moitié de l'année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juin 2018